



Repture de contrat militaire

Par **YVES 08**, le **22/04/2009** à **14:23**

Bonjour, je suis un légionnaire engagé depuis un an pour un contrat de 5 ans, j'ai quitté le régiment il ya quelque mois car il devenu pour moi très insupportable d'y resté , j'ai aussi connue pas mal de moment de dépression et aussi pour des raisons tres personnels je tien aussi a ajouté pour ceux qui ne le savent pas qu'un légionnaire pendant son contrat de 5 ans n'a le droit a rien cad qu'il ne doit rien posséder (maison,voiture etc) mais le plus pire qu'il ne doit ni se marier ni et surtout pas avoir d'enfant. j'ai quitté le régiment il ya quelque mois ma question et la suivante:est ce que mon contrat sera automatiquement résilier et qu'est ce que vous me conseiller ? MERCI.